

Plus d'informations
sur notre site :



Dëse Brëif ass och a lëtzebuergescher Sprooch disponibel. 
Dieser Brief ist auch in deutscher Sprache erhältlich. 
This letter exists also in English. 
Esta carta existe também em português. 

Je participe
au « Programme
Mammographie »

Luxembourg, le xx/xx/xxxx

Cette invitation est valable 2 ans.

Madame,

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, en collaboration avec la CNS d'Gesondheetskeess, organise le dépistage du cancer du sein par mammographie pour les femmes de 45 à 74 ans. Nous vous proposons d'intégrer le Programme Mammographie.

Si vous avez eu une mammographie récemment, un délai d'un an minimum est conseillé.

Nous joignons à cette invitation votre bon pour une mammographie à remettre au centre de radiologie de votre choix (voir liste des numéros de téléphone des centres de radiologie). Pensez à le prendre avec vous le jour de votre rendez-vous.

Afin de vous permettre de guider votre décision, nous vous invitons à lire attentivement les explications (au verso) concernant ce dépistage, ainsi que la notice informative concernant le traitement de vos données personnelles.

Attention : Le dépistage organisé des cancers ne remplace pas le suivi par votre médecin de confiance.

Avec nos sincères salutations

Christian Oberlé
Président de la CNS

Dr Jean-Claude Schmit
Directeur de la Santé

Pour les informations pratiques,
tournez la page.



Je participe
au « Programme
Mammographie »

Pourquoi intégrer le « Programme Mammographie » ?

- Il s'agit de dépister un cancer du sein chez les femmes de 45 à 74 ans.
- La mammographie permet de détecter une tumeur débutante, de petite taille, plus facile à traiter.
- Pour que le dépistage soit efficace, il est important que la mammographie soit répétée régulièrement.
- Toutes les mammographies sont lues de façon indépendante par 2 radiologues, ce qui permet un dépistage plus efficace (détection d'un plus grand nombre de cancers et diminution des fausses alertes).
- Des formations et des évaluations régulières des radiologues et des assistants technique médicale (ATM) sont assurées.
- Des contrôles de qualité rigoureux sont effectués (matériel et clichés).
- Les résultats du dépistage sont publiés régulièrement.

Le « Programme Mammographie » en pratique :

- Prenez rendez-vous pour une mammographie dans un des **centres radiologiques** de votre choix.
- Remettez à l'ATM le bon pour une mammographie, il permet le paiement des honoraires.
- Si vous êtes en possession d'anciens clichés ou CD, confiez-les à l'ATM.

Après la mammographie :

- Quelques jours après votre mammographie, le résultat est envoyé à votre médecin et à vous-même, en vertu de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations des patients.
- Après la lecture de la mammographie, des examens complémentaires sont parfois nécessaires. Dans 9 cas sur 10, il s'agit d'une anomalie bénigne et les examens ne mettent en évidence aucun cancer. Il convient toujours de s'en assurer.
- Malgré toutes les précautions prises, certains cancers échappent au dépistage et peuvent apparaître même après une mammographie normale. Il est important que chaque femme reste attentive aux modifications cliniques qui pourraient survenir et se fasse examiner annuellement par son médecin.

Autres questions ?

L'équipe du « Programme Mammographie » est à votre disposition :

- 247-75 550
- mammographie@ms.etat.lu
- www.sante.lu



Comment sont traitées mes données personnelles ?

Notice informative concernant le traitement de vos données personnelles

Pourquoi cette invitation m'est-elle envoyée ?

Cette invitation vous est envoyée par la Direction de la santé sur base des informations fournies par la Caisse Nationale de Santé (CNS) dans le cadre de la convention conclue avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg⁽¹⁾. Ce programme de dépistage du cancer du sein bénéficie aux femmes âgées de 45 à 74 ans, affiliées à la CNS.

Ma participation est-elle volontaire ?

Oui, votre participation au programme est totalement volontaire. Sachez que si vous ne souhaitez plus être invitée, il vous suffit de notifier votre refus par écrit au centre de coordination des programmes de dépistage des cancers (Direction de la santé), en utilisant le formulaire ci-joint.

Qui traite mes données ?

Si vous décidez de participer au programme, vos données personnelles et notamment d'identification, le cas échéant, de contact, et enfin de santé seront traitées par :

1. le centre radiologique agréé en charge de pratiquer la mammographie ;
2. la Direction de la santé par (i) le biais de son centre de coordination du « Programme Mammographie » afin de gérer les invitations, les relances éventuelles et le suivi des participations, et (ii) de ses radiologues, afin de contrôler la qualité de vos images de mammographies mais aussi de contribuer à la lecture de votre mammographie de dépistage. Lorsque nécessaire, vos résultats d'examen et images antérieurs (pouvant inclure les images radiologiques réalisées en dehors du cadre du programme de dépistage) seront transférés par l'hôpital concerné et cela pour vous assurer la meilleure interprétation possible ;
3. la CNS, qui remboursera les centres radiologiques agréés sur base des bons de prise en charge ;
4. le Luxembourg Institute of Health (LIH), par le biais du Registre National du Cancer qui fournira au centre de coordination responsable du « Programme Mammographie » (Direction de la santé) l'information pseudonymisée sur tout éventuel cancer.

Au niveau organisationnel, il est à noter que l'envoi des invitations est sous-traité par la Direction de la santé à un imprimeur, lui-même soumis à une obligation de confidentialité.

Et mon médecin de confiance ?

Afin de garantir le suivi de votre dépistage, vos données personnelles seront également envoyées au médecin que vous aurez indiqué.

Comment les données traitées dans le cadre de ce programme de dépistage contribuent-elles à l'amélioration de la prise en charge du cancer du sein au niveau national ?

Dans le cadre du programme de dépistage, vos données sont également traitées par la Direction de la santé sous forme agrégée à des fins statistiques. En complément, des données pseudonymisées par la Direction de la santé sont échangées avec le Luxembourg Institute of Health, ce dernier étant en charge du Registre National du Cancer. Ces traitements permettent d'évaluer l'efficacité globale de la prise en charge ainsi que l'efficacité du programme de dépistage.

Combien de temps mes données sont-elles conservées ?

Les données nominatives et pseudonymisées sont conservées par la Direction de la santé pour une durée maximum de 12 ans à compter de la sortie de l'âge cible du programme de dépistage.

Quels sont mes droits en matière de protection des données ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vous confère un certain nombre de droits :

- accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie ;
- obtenir la rectification de vos données lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes.

Sous certaines conditions, vous pouvez également limiter le traitement qui sera fait de vos données, vous opposer au traitement de vos données, et en demander l'effacement ou encore la portabilité. Vous pouvez exercer vos droits auprès de la Direction de la santé en soumettant une demande écrite justifiant votre identité :

- par email à l'adresse mammographie@ms.etat.lu, en précisant : « Protection des données / Demande d'exercice de droits », ou
- par courrier à l'adresse suivante :
Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale,
Direction de la santé
20, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm

Si la réponse reçue ne vous a pas donné entière satisfaction ou pour toute question relative à la protection des données, vous avez la possibilité d'en référer au Délégué à la protection des données en le contactant soit par email à l'adresse suivante : info_donnees@ms.etat.lu, soit par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données - Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale - Direction de la santé - 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

Il vous est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données par courrier à l'adresse suivante : 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section Particuliers -> Faire valoir vos droits.

(1) Convention du 13 octobre 2003 conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la Caisse Nationale de Santé portant organisation d'un programme permanent de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie (telle qu'elle a été modifiée)